



Conseil de
développement

Métropole de Rennes

Les expressions du Codev
MARS 2018

Plan Climat Air Energie territorial de Rennes Métropole

La contribution du Codev à la trajectoire et au plan d'action

-- Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie territorial ?

Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) est un **projet territorial de développement durable** qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre [GES], l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. Il est constitué de plusieurs documents obligatoires :

- un **diagnostic** qui fait le bilan des émissions de GES sur le territoire ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique [**la trajectoire**] ;
- un **plan d'action** qui porte sur l'ensemble des secteurs d'activités, définit les actions à mettre en œuvre par les collectivités et l'ensemble des acteurs socio-économiques ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'élaboration d'un PCAET est **obligatoire depuis 2017 pour toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants**. Tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités, citoyens...) sont impliqués et mobilisés.

Il est mis en place **pour une durée de 6 ans**.

PCAET de Rennes Métropole en chiffres

1 840 000 tonnes CO_{2eq}

Emission directe de gaz à effet de serre (GES) en 2010

-40 % Réduction des émissions directe de GES entre 2010 et 2030

Source : Rennes Métropole

-- PCAET de Rennes métropole, conférence des maires et plans d'action énergie communaux

Le PCAET de Rennes Métropole a la particularité de s'appuyer fortement sur la dynamique de la **conférence des maires, dont 33 communes sur les 43 que compte la métropole sont signataires**. Les services de Rennes Métropole et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC) accompagnent les communes dans la construction et l'animation de leur **Plan d'action énergie communaux (PAE)**.

-- La concertation : préfigurée par la création d'un comité d'orientation

Depuis 2016, Rennes Métropole a mis en place un **Comité d'Orientation PCAET**, constitué de partenaires institutionnels, de têtes de réseaux, de gestionnaires de réseaux d'énergie et d'eau et d'experts publics. Le Codev en fait partie.

Le Comité d'Orientation PCAET se réunit deux fois par an. Ses membres sont invités à émettre des avis sur les projets de documents qui composeront le futur PCAET. Le Comité d'orientation laissera la place à une **Conférence Locale de la Transition Énergétique (CLTE)** en 2018, élargie à d'autres acteurs locaux.

Par ailleurs, Rennes Métropole prévoit une **phase de concertation grand public à l'automne 2018**, entre l'arrêt du projet et sa validation définitive.

-- Participation du Codev au comité d'orientation

Le Codev est convié au Comité d'Orientation PCAET depuis sa création. C'est par cette participation active qu'il a pu contribuer en 2016 au projet de diagnostic.

Suite au Comité d'orientation de juin 2017, le Conseil de développement s'est mis en ordre de marche pour pouvoir contribuer sur les projets de trajectoire et de plan d'action. Les réunions de travail du Codev se sont tenues entre mi-septembre (présentation et mise à disposition du projet de trajectoire en séance de travail du Codev) et mi-novembre (échéance de retour fixée par Rennes Métropole).

Au-delà de cette sollicitation de la collectivité pour contribuer sur des projets de document, le Codev est également attentif et contributif à la création de la future CLTE et au volet « mobilisation » du PCAET.

Les préconisations issues de ces travaux sont l'objet de ce document de synthèse.

En dates

Septembre 2010 : Septembre 2010 : Contribution du CODESPAR* « *Plan Climat Énergie de Rennes Métropole : comment impliquer les acteurs socio-économiques ?* »

Juin 2016 : saisine du CODESPAR sur le projet de diagnostic.

Décembre 2016 : contribution du CODESPAR sur le projet de diagnostic.

Mai 2017 : saisine du Codev sur le projet de trajectoire et de plan d'action.

Novembre 2017 : contribution transmise et présentée à Rennes Métropole.

NB : Le Conseil de développement de la métropole de Rennes a pris la suite du CODESPAR en mars 2017

-- De précédentes contributions sur le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

En 2010, en plus d'un avis sur le projet de PCET, le CODESPAR avait remis une contribution intitulée « *Plan Climat Énergie de Rennes Métropole : comment impliquer les acteurs locaux ?* », toujours d'actualité.

Quelques extraits

Adopter un mode de réflexion systémique

« *Intégrer chaque préconisation thématique sectorielle dans une réflexion globale pour évaluer sa contribution à un développement soutenable (pour éviter les impacts non souhaités et les effets contre-productifs). Ceci implique un **décloisonnement des politiques publiques et des projets.*** »

Innover dans la gouvernance du PCET pour créer les conditions d'un travail collaboratif à tous les niveaux : co-construction, co-mise en oeuvre, co-responsabilité

« ***La gouvernance du PCET doit donc s'imaginer de façon élargie et comme un lieu pro-actif** pour organiser et animer la mobilisation des acteurs du territoire. »*

Mettre en réseau les acteurs afin de démultiplier les initiatives

« *Points de vigilance :*

- *enjeu d'ouverture de la collectivité vers la construction d'une démocratie collaborative ;*
- *nécessité de structurer une mobilisation pérenne : **penser un processus de mobilisation et d'action qui s'échelonne sur les courts, moyens et longs termes (à 20 ans et plus) ;***
- ***la mobilisation (dont la phase première d'acculturation) est en soit un processus long, le calendrier et nécessairement pluriannuel ;***
- *il semble indispensable de réfléchir en termes de communautés d'acteurs afin d'impulser une mobilisation par « centres d'intérêt » et d'aboutir à des actions opérationnelles ».*

Pour plus de détails, cette contribution est accessible sur le site du Codev :

www.codev-metropolerennes.bzh/nos-publications.html

Construire une vision plus transversale et qualitative intégrant la modélisation sectorielle des réductions d'émission des GES

-- Contenu du projet de trajectoire présenté

Le projet de trajectoire présenté au Conseil de développement en octobre 2017 se présente sous la forme de diagrammes représentant des hypothèses de diminution des émissions de GES par secteur (« mobilité », « résidentiel », et « tertiaire ») et des leviers à actionner sur chacun de ces secteurs pour atteindre l'objectif d'une diminution globale de 40% de GES sur le territoire. La méthode d'élaboration a également été précisée.

Pour le Codev, **le projet présenté ne peut être considéré comme une trajectoire en l'état [octobre 2017] mais comme un document de modélisation d'hypothèses et d'aide à la décision.**

Il a été précisé par ailleurs au Codev que le document présenté était « un document de travail technique, présenté en comité d'orientation PCAET le 8 juin 2017 mais non validé politiquement. Il ne présage pas de la stratégie du PCAET ».

-- Remarques générales sur le projet de trajectoire d'octobre 2017

En premier lieu, le Conseil de développement réaffirme **l'importance et l'enjeu de développer une vision globale et qualitative dans ce projet de trajectoire PCAET, premier vecteur de compréhension et de mobilisation sur le territoire pour atteindre les objectifs du PCAET.**

Des remarques par secteur (mobilité, résidentiel, tertiaire) sont également faites et listées ci-après.

Points forts

- Un travail de modélisation d'hypothèses précis et d'aide à la décision, utile aux élus.
- Une **réflexion objective en amont du positionnement politique** des élus métropolitains sur un scénario.
- Un **objectif ambitieux de réduction de 40 % des émissions de GES pour 2030** qui devra être fortement mobilisateur pour être réalisé.



- La dimension « adaptation au changement climatique » présente en tant qu'axe thématique dans le projet de plan d'action du PCAET.

Points d'amélioration

- Un projet de document technique **à rendre plus appréhendable par les citoyens**, pour en faire une véritable trajectoire désirable.
- **Sortir de l'approche par secteurs**, et élargir au-delà des seules trois thématiques « mobilité », « résidentiel » et « tertiaire » (agriculture, industrie, air, eau, réseau de chaleur...).
- Aller au-delà des deux graphiques actuels pour **expliciter la vision/ le projet territorial, développer une vision qualitative** des enjeux énergétiques et climatiques.
- Absente du projet de trajectoire présenté, **faire de l'adaptation au changement climatique un second volet de la trajectoire** à côté de la réduction des émissions de GES.
- Harmoniser les objectifs et les hypothèses dans les différents documents de planification de la Métropole (PDU, PLH, PLUi, PCAET...).

-- Propositions du Codev pour donner un cap désirable et mobilisateur au projet de trajectoire présenté

En mars 2013, lors d'une conférence co-organisée entre Rennes Métropole et le CODESPAR dans le cadre du débat national pour la transition énergétique, sur le thème « quels modèles économiques pour un territoire acteur de la transition énergétique ? », cinq enjeux principaux avaient été identifiés par les acteurs et élus locaux présents :

1. renforcer les capacités d'action locale ;
2. connaître les ressources et les flux de son territoire ;
3. repenser la question financière ;
4. inventer une nouvelle gouvernance locale ;
5. aménager le territoire pour réduire les consommations.

A cela, avait été ajouté que « les pionniers ordinaires de la transition énergétique (POTEs¹), c'est-à-dire chaque acteur ou citoyen mettant en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique, doivent être au centre du débat pour ouvrir des voies nouvelles. Le débat serait alors tourné vers les solutions et non plus vers les problèmes. »

Partageant ces propositions, toujours d'actualité, le Codev identifie quatre grands points d'amélioration pour donner plus de corps au projet de trajectoire PCAET en cours d'élaboration.

¹ Dénomination employée par Gérard Magnin, fondateur et directeur général du réseau européen Energy Cities, intervenant principal à la conférence du 27 mars 2013.

² Le Codev note et approuve la mise en place d'un cadastre solaire par Rennes Métropole, le photovoltaïque étant la première source de renouvelable électrique sur le territoire.

³ Ensemble des énergies nécessaires à la production, la fabrication, le transport, l'utilisation et le recyclage des matériaux et des produits industrialisés.

⁴ Les émissions de CO2 deviennent un critère d'évaluation des marchés publics.

1 - Porter une vision territorialisée des enjeux Energie Climat en favorisant les boucles courtes

Selon le Conseil de développement, le PCAET devra développer, favoriser et soutenir les « boucles courtes ». C'est un **enjeu d'évolution forte du modèle économique sur la Métropole, vers le développement de l'économie circulaire.**

- Aller davantage vers le développement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain, dans une logique d'optimisation des ressources (énergétiques, physiques, immobilières ou non, recyclables ou non...).
- Identifier et inventorier les besoins, les moyens de production et les objectifs à mettre en œuvre.
- Mettre en place des plans ou schémas en lien avec les acteurs concernés :
 - schéma des énergies renouvelables² ;
 - plan de gisement des déchets fermentescibles ;
 - un plan alimentaire métropolitain ;
 - un plan de gestion de l'eau.

Remarques complémentaires :

- S'interroger sur la ressource bois : est-elle suffisante et durable à l'échelle locale pour les usages, notamment de chauffage, projetés d'ici 2030 ?
- S'interroger sur la question de l'énergie grise³.
- Rennes Métropole envisage d'intégrer des clauses énergétiques dans ses délégations de service public (cf. plan d'action du PCAET juillet 2017), le Codev propose d'y ajouter un critère carbone⁴ qui pourrait permettre d'encourager les boucles courtes.

2 - Développer une approche transversale et systémique, au-delà d'une vision par secteurs et délimitée par les compétences de Rennes Métropole

Pour le Codev, le projet de trajectoire présenté en octobre 2017 donne le ressenti d'une vision trop sectorielle de la part de la collectivité, et d'objectifs à deux vitesses :

- des objectifs très ambitieux sur certains secteurs (ex : mobilité), reposant sur les collectivités (dans leurs champs de compétences) et sur les citoyens (ex : covoiturage), mais moins sur les acteurs économiques (y compris dans le domaine de l'agriculture). Il serait intéressant d'insister davantage sur l'encouragement à la mobilisation de ceux-ci ;
- des objectifs réduits sur des sujets sur lesquels la collectivité estime ne pas avoir la main (ex : transit routier).

« La dimension économique est à souligner par le Conseil de développement. Elle n'est pas encore intégrée dans la « machine à réfléchir » du PCAET. »

Membre du Codev

Le Codev souhaite que la version finalisée de la trajectoire permette de :

- dépasser la vision sectorielle et **aller au-delà des leviers actionnables par Rennes Métropole** : être plus ambitieux sur des secteurs reposant sur les acteurs économiques (agriculture, industrie, transit routier par exemple) ;
- **mettre en place une conduite du changement⁵** afin de déployer une stratégie « énergie-climat » transversale, mise en œuvre dans toutes les politiques publiques ;
- **rendre accessibles et compréhensibles par tous les objectifs du PCAET.**

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole a un rôle important à jouer :

- par son exemplarité sur ce qui dépend de ses compétences mais également en prenant position sur des sujets d'ordre régional ou national (« prendre son bâton de pèlerin ») ;
- en veillant à une cohérence entre la prise de décision au Conseil communautaire et en communes ;
- en rendant concrets et compréhensibles les objectifs du PCAET par des publics divers ;
- lors de la mise en place du Service Public Métropolitain de la Donnée (SPMD), dont un des volets sera consacré à l'énergie.

3 - Afficher plus explicitement les changements sociétaux et culturels, ainsi que la dimension extraterritoriale des enjeux du PCAET

Les membres du Codev soulignent que la dimension sociale et sociétale est invisible dans le projet de trajectoire tel que présenté en octobre 2017.

Le Conseil de développement propose de **mettre en valeur le fait que quelle que soit l'implication de la collectivité publique, aucun changement décisif ne se fera sans l'adhésion et le concours des citoyens et des acteurs économiques.**

Les collectivités ont donc un rôle d'exemplarité et de pédagogie auprès des citoyens pour les convaincre du bien-fondé des changements à mettre en œuvre.

Dans la stratégie à déployer de la part de la collectivité pour atteindre les objectifs de son PCAET, il sera nécessaire pour le Codev de :

- souligner le rôle de la collectivité dans l'évolution des modes de vie et de consommation et dans l'encouragement des changements de comportement par l'exemple ou le soutien ;
- porter et soutenir des actions et outils de mobilisation, notamment par l'expérimentation (ex : mobil'acteurs, famille à énergie positive) ;
- proposer des alternatives plutôt que contraindre en matérialisant les effets positifs d'une diminution des consommations et en provoquant le désir de changement ;
- mettre en valeur les flux et les interactions entre la collectivité et les territoires voisins.

4 - Maintenir un cap ambitieux dans la trajectoire qui sera finalisée

L'objectif de réduction des émissions de GES de -40 % est ambitieux, et l'utilisation de la méthode « négaWatt⁶ » constitue une bonne entrée en matière pour Rennes Métropole.

La condition est effectivement que les autres collectivités se lancent également dans des plans de réduction des émissions de GES, et que l'Etat soit facilitateur concernant la législation. Mais cela n'empêche pas d'**oser un PCAET ambitieux et approprié puis concrétisé par les élus, les acteurs locaux et les citoyens qui font le territoire.**

- Etre plus ambitieux et optimistes concernant les habitudes de consommation (développement des circuits courts entre autres) et les parts modales (part des déplacements en vélo notamment).
- Développer une dimension économique, sociologique, technologique et numérique dans la vision prospective.
- Mettre en place une communication institutionnelle autour du PCAET pédagogique, lisible, attirante et positive.

⁵ Conduite du changement : ensemble des méthodes, des techniques et des moyens qui vont être mis en œuvre pour accompagner une transformation dans des conditions optimales de réussite, afin d'aboutir plus rapidement aux résultats escomptés.

⁶ La « démarche négaWatt » s'appuie sur trois piliers : la sobriété, l'efficacité énergétique, et le recours aux énergies renouvelables. Le « scénario négaWatt » détaille une transition énergétique permettant de se passer de l'énergie nucléaire et presque totalement des énergies fossiles à l'horizon 2050.

-- Principales propositions par secteur

Au-delà du positionnement du Codev en faveur d'une plus grande transversalité du PCAET, des remarques par thématique ont été réalisées, s'appuyant sur les hypothèses d'émission de GES par secteur (« mobilité », « résidentiel » et « tertiaire ») du projet de trajectoire.



Résidentiel

- Réaliser une étude approfondie afin de prioriser les logements concernés par des mesures de rénovation énergétique.
- Activer la prise de conscience des propriétaires pour augmenter les rénovations thermiques.
 - Se servir / développer des outils comme la maquette numérique pour faire des évaluations énergétiques quartier par quartier.
 - Parler également confort de vie et de l'état du bâtiment, et non pas uniquement du coût des dépenses énergétiques.
- Poursuivre le développement d'outils d'incitation à la rénovation tels qu'EcoTravo par les collectivités : l'acteur public doit se positionner à la manœuvre et être visible par les habitants du territoire pour mieux inciter au passage à l'acte.

Tertiaire

- Préciser le titre « tertiaire » : dans le projet de trajectoire présenté, le terme « tertiaire » regroupe à la fois le patrimoine bâti public, les bureaux privés, les industries et les exploitations agricoles.
- Rendre lisible le « pouvoir d'agir » financier de Rennes Métropole pour mobiliser les acteurs économiques notamment.
Par exemple, préciser la trajectoire avec une analyse macro-économique sur la capacité de financement de Rennes Métropole et des collectivités à soutenir la transition énergétique et écologique.

NB : le CODESPAR a publié deux contributions sur la transition énergétique et le tertiaire de bureau. Celle de mars 2016 contient des fiches pédagogiques pour passer à l'action.

Cf. Contribution du CODESPAR « *Transition énergétique dans le tertiaire de bureau : passer à l'action, agir en confiance* » (mars 2016).

Mobilité

- Utiliser la Vilaine comme une voie de communication de mobilité douce : aménager le long des berges et des chemins de halage (voire sur la rivière) des voies de mobilité douce (ex d'action : suppression du parking Quai Duguay-Trouin).
- Réfléchir à l'implantation de plateformes logistiques pour limiter l'impact du transport de marchandise.
Exemple : réfléchir à une plateforme de livraison à l'aide de véhicules électriques pour répondre à la problématique du dernier kilomètre en logistique urbaine sur des charges lourdes ne pouvant être transportées en vélo (exemple Elcidis à la Rochelle) ou GNV (gaz naturel pour véhicules).
- Réfléchir à un réseau ferré métropolitain pour le transport de personnes (tram, sur les lignes Rennes-Chateaubriand, Rennes-Saint Malo, Rennes-Vitré).
- Prévoir des équipements et infrastructures pour le parc auto électrique/GNV⁷.

Cf. Contribution du CODESPAR « *Logistique urbaine sur l'agglomération rennaise - Phase 1 : restitution du diagnostic partagé et propositions d'actions* » (janvier 2014).

Autres secteurs à intégrer

D'autres « secteurs » restent à intégrer/rendre plus visible à la trajectoire finalisée (liste non-exhaustive) :

- l'agriculture ;
- l'industrie ;
- la santé ;
- l'air ;
- l'eau ;
- la problématique des réseaux de chaleur.

⁷ GNV : Gaz naturel pour véhicules.

Concrétiser la volonté de co-construction du plan d'action par la clarification de son pilotage et de son animation

-- Contenu du projet de plan d'action présenté

Rennes Métropole a pour projet de structurer son plan d'action autour de 6 axes thématiques déclinés en 19 chantiers.

Les 6 axes thématiques du projet de plan d'action PCAET :

- la mobilité et le transport ;
- l'habitat ;
- les activités professionnelles et le service public ;
- la production et la distribution d'énergie ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la mobilisation des acteurs du territoire.

Les communes et les acteurs membres du Comité d'orientation ont été invités à s'engager dans trois actions maximum, pouvant être multi-partenaires si besoin. Rennes Métropole précise que « ne seront inclus dans le PCAET que des projets dont la faisabilité opérationnelle et financière aura été consolidée par chacun ».

Dans la **dernière version envoyée par Rennes Métropole au Codev, en date du 13 février 2018**, le plan d'action en co-construction comporte 95 actions dont 52 sont pilotées par Rennes Métropole (dont 30 en partenariat).

-- Les propositions d'améliorations du projet

Points forts

- Volonté de la collectivité de co-construire son plan d'action avec les acteurs locaux et les communes.
- Co-construction qui serait amenée à s'élargir à d'autres acteurs, notamment dans la future CLTE.

Points d'amélioration

- **Définir les ambitions de mobilisation des citoyens et acteurs.**
- Préciser le pilotage et l'animation du plan d'action.
- **Penser et présenter l'axe « mobilisation » comme transversal** aux cinq autres axes thématiques du projet de plan d'action.

Rennes Métropole prévoit de piloter un tableau de bord de suivi du PCAET. Le Codev souligne l'importance de la mise en place de cet outil, l'enjeu étant d'évaluer mais également de communiquer sur la mise en œuvre du plan d'action et les résultats obtenus (indicateurs de suivi, valorisation des résultats...).

-- Zoom sur le volet « mobilisation »

De par ses missions et sa composition, le **Codev est très attentif et incite la collectivité à clarifier et amplifier la stratégie de mobilisation, de communication, et l'animation autour du PCAET.**

Rennes Métropole, en tant que coordinateur de la transition énergétique (loi TECV), a affiché son « souhait de partager et construire la transition énergétique avec tous les acteurs du territoire » (premier comité d'orientation PCAET, juin 2016). En complément de la mobilisation des acteurs locaux, indispensable, **seule la collectivité sera légitime à (co-)construire et acter une stratégie territoriale de mobilisation citoyenne, en accord avec une vision du territoire claire et visible à l'horizon 2030** (la « trajectoire » PCAET). Dans la phase d'action, il sera bien sûr impératif que d'autres acteurs locaux soient mobilisés et s'y impliquent.



-- Contribution du Codev sur le volet « mobilisation »

Mobilisé dans la co-construction du plan d'action, le Conseil de développement se positionne pour être contributif au plan d'action PCAET sur son volet « mobilisation », sous réserve des préalables ci-dessous.

Conditions nécessaires à l'action du Codev

- **Connaître en amont la stratégie de mobilisation portée par la Métropole** : pour une visibilité, une cohérence et une vision transversale.
- Clarifier la mise en place des organes de gouvernance autour du PCAET.
- **Participation du Codev à inscrire dans le cadre de ses missions** de contribution à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines, et d'acteur du débat métropolitain.

Propositions d'actions du Codev au projet de plan d'action (au 13 février 2018)

- **Valoriser les initiatives allant dans le sens des transitions énergétiques, environnementales et sociétales actuelles et à venir sur le territoire.**

Communication sur le site internet du Codev, son compte Twitter, et une page dédiée : www.scoop.it/t/initiatives-durables-dans-le-grand-ouest.

Mobilisation des membres par la mise en place d'une plateforme interne de communication.

- **Porter et animer des actions de mobilisation d'acteurs et/ou de citoyens.**

Organiser et expérimenter une action de mobilisation sur un secteur ou un thème du PCAET.

Co-élaborer et diffuser un support d'animation relatant des « parcours de vie prospectifs » pour réveiller les consciences et rendre les changements de comportements concrets et désirables (s'inspirer des travaux de l'ADEME mis en image par We Demain – « Objectif 2030, 10 familles, 10 scénarios pour un mode de vie plus durable »).

Perspectives

Le Conseil de développement sollicite actuellement la collectivité pour connaître les suites données à sa contribution de mi-novembre. Par ailleurs, le Conseil de développement note la proposition de partenariat avec Rennes Métropole pour préciser les modalités d'animation de la conférence locale de la transition énergétique (voir projet de plan d'action au 13 février 2018).

Ces deux points seront évoqués lors des échanges politiques réguliers avec Rennes Métropole, d'ici l'arrêt du PCAET le 5 avril 2018.

Souhaitant tenir ses engagements, le Conseil de développement peut s'investir ces prochains mois sur le volet « mobilisation » du PCAET, avec en ligne de mire l'opportunité d'un premier temps fort avec la phase de concertation grand public annoncée par Rennes Métropole à l'automne 2018. L'implication du Codev dans la mobilisation sera en revanche fonction des ambitions et moyens mis de la part de Rennes Métropole sur la stratégie de mobilisation et d'animation du PCAET.

Listes des membres Codev contributeurs

Co-Pilotes :

- Gwenaëlle Carfantan (CCI Ille-et-Vilaine, membre du Bureau Codev)
- Christian Desbois (Eau et Rivières de Bretagne, membre du Bureau Codev)
- Bernard Laurans (Enedis, membre du Bureau Codev)

Organismes membres du Codev ayant contribué à cette réflexion :

Air Breizh, ARMEC, Association de la route du meuble, Bretagne Active, CCI Ille-et-Vilaine, CFTC, Collectif Handicap 35, Comité régional des Banques, Coop de construction, Eau et rivières de Bretagne, Enedis, Entreprendre pour apprendre, FERIA, GrDF, Ingénieurs et scientifiques de France, IVINE, La Poste, La Rennes Créative, Ligue des Droits de l'Homme, Maison de la Consommation et de l'Environnement, U2P, UDAF 35.

Validation par le Bureau du 13/03/2018.



Conseil de développement

Métropole de Rennes

Conseil de développement de la métropole de Rennes

Audiar

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716
35200 Rennes

02 99 01 85 15

contact@codev-metropolerennes.bzh

www.codev-metropolerennes.bzh

Contacts

Céline RIGOURD

Camille JAMET

02 99 01 85 17

c.rigourd@audiar.org

Les expressions du Codev MARS 2018

Toutes nos publications sur
www.codev-metropolerennes.bzh